



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 février 2023, adopté le « RÉG349-2022-règlement pourvoyant à la rémunération des membres du Conseil dans leurs fonctions de membres de la Municipalité régionale de comté de La Mitis ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier, à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la M.R.C.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 14 FÉVRIER 2023**

Marcel Moreau,  
Directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Claude Proulx, en ma qualité de directeur (trice) général (le) ou greffier (ière) -trésorier (ière) de la municipalité de LA RÉDEMPTION, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 5 heures et 16 heures le 15 jour de FÉVRIER 2023.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 15 JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023

Directeur (trice) générale  
Greffier (ière) trésorier (ière)